

No. 36145. France and China

AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE FRENCH REPUBLIC AND THE GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA ON COOPERATION IN THE FIELD OF STUDY AND PEACEFUL USE OF OUTER SPACE. BEIJING, 15 MAY 1997 [*United Nations, Treaty Series, vol. 2084, I-36145.*]

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT AMENDING THE AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE FRENCH REPUBLIC AND THE GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA ON COOPERATION IN THE FIELD OF STUDY AND PEACEFUL USE OF OUTER SPACE. BEIJING, 19 JULY 2012, AND PARIS, 16 AUGUST 2012*

Entry into force: 16 August 2012 by the exchange of the said letters, in accordance with their provisions

Authentic texts: Chinese and French

Registration with the Secretariat of the United Nations: France, 12 February 2014

*No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

N° 36145. France et Chine

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉTUDE ET DE L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE. BEIJING, 15 MAI 1997 [*Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2084, I-36145.*]

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD PORTANT MODIFICATION À L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉTUDE ET DE L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE. BEIJING, 19 JUILLET 2012, ET PARIS, 16 AOÛT 2012*

Entrée en vigueur : 16 août 2012 par l'échange desdites lettres, conformément à leurs dispositions

Textes authentiques : chinois et français

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : France, 12 février 2014

*Le numéro de volume RTNU n'a pas encore été établi pour ce dossier. Les textes reproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.

[CHINESE TEXT – TEXTE CHINOIS]

|

法兰西共和国外交部

洛朗·法比尤斯部长阁下

尊敬的洛朗·法比尤斯部长阁下：

我谨提及一九九七年五月十五日在北京签订的《中华人民共和国政府与法兰西共和国政府关于研究与和平利用外层空间合作的协定》（以下称“协定”），并确认中华人民共和国政府与法兰西共和国政府经友好协商，同意在载人航天领域开展合作，双方执行机构分别为中国载人航天工程办公室（CMSEO）和法国空间研究中心（CNES）。

为此，根据协定第十一条的规定，我谨代表中华人民共和国政府建议对协定作如下修订：

一、将协定第二条第二款修改如下：

本协定范围内的合作可包括下列领域：

- （一）应用卫星及相关地面系统；
- （二）科学卫星及相关地面系统；
- （三）微重力科学实验；
- （四）外层空间科学研究；
- （五）商业发射服务；

(六) 载人航天；

(七) 经双方确定的其他领域。

二、将协定第四条修改如下：

中华人民共和国政府和法兰西共和国政府分别指定中国国家航天局和法国空间研究中心为本协定执行机构（以下称“执行机构”），负责实施本协定的合作事宜。

在载人航天领域的合作，其执行机构分别为中国载人航天工程办公室（CMSEO）和法国空间研究中心（CNES）。

如蒙贵国政府接受上述修订，我建议本函和您的复函构成我们两国政府之间的一项协议，自阁下复函之日起生效。

顺致崇高的敬意。

中华人民共和国外交部部长

楊潔篪

二〇一二年七月十九日于北京

[FRENCH TEXT – TEXTE FRANÇAIS]

1

19 juillet 2012

Monsieur le Ministre,

Me référant à l'« Accord entre le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'étude et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique » (désigné ci-après « Accord »), signé à Pékin le 15 mai 1997, je confirme qu'après concertation cordiale avec le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de la République Populaire de Chine donne son accord pour développer la coopération avec la France dans le domaine des vols spatiaux habités. Le Bureau d'ingénierie des vols spatiaux habités de Chine (CMSEO) et le Centre national d'études spatiales (CNES) sont désignés respectivement en qualité d'organismes compétents pour la mise en œuvre de la coopération.

Dans ce contexte, selon l'article 11 de l'Accord, je me permets de proposer les modifications suivantes au nom du Gouvernement de la République Populaire de Chine :

1. La section 2 de l'article 2 est remplacée par le texte suivant :

La coopération définie dans le cadre du présent Accord peut intervenir dans les domaines suivants :

Monsieur Laurent FABIUS
Ministre des Affaires étrangères
de la République française